

**ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET
AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS.**

(Accueils relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles)

Références : code de l'action sociale et des familles : article R.227-13 et à l'arrêté du 25 avril 2012 ; Code du sport : A322-44 et A322-66.

Le test est obligatoire pour la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation.

Il peut être effectué en piscine. Le test doit être effectué sans brassière de sécurité (circulaire du 30 mai 2012).

Date du test :

Date de naissance du nageur :

NOM du nageur : _____

PRENOM du nageur : _____

Aptitudes vérifiées et acquises (mettre une croix dans les cases correspondantes)

- | | |
|--|--------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Effectuer un saut dans l'eau | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant | <input type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Nager sur le ventre pendant 25 mètres (attention 50m pour les nageurs de plus de 16 ans qui pratiquent l'activité voile). | <input type="checkbox"/> |

Résultat du test :

Satisfaisant

Non satisfaisant

Personne ayant fait passer le test : _____

Note : liste des personnes habilitées à faire passer le test :

NOM et Prénom :

- Les personnes ayant le titre de maître nageur-sauveteur (diplôme d'Etat, BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, DEUST, licence professionnelle, licence entraînement sportif avec mention activités aquatiques et surveillance).

Qualification :

- Les titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

Etablissement d'appartenance :

- Les détenteurs des diplômes suivants (BEES option canoë-kayak, voile, surf, BPJEPS spécialité activités nautiques, DEJEPS et DESJEPS comportant la mention « CS sauvetage et sécurité en milieu aquatique »).

Numéro de carte professionnelle :

Signature et cachet : _____

Test admis en équivalence :

L'attestation de réussite au test commun des fédérations ayant la natation en partage répondant au moins aux exigences (5 actions demandées) définies par le décret est équivalente au test défini par l'arrêté. L'attestation doit être envoyée.